

Ils imaginent une vente à l'encan pour le 10 Octobre de la même année. Les annonces et réclames ordinaires sont publiées et les plans faits d'une manière régulière.

Mais voilà que le jour même de la vente, le 10, éclate la nouvelle que le gouvernement aurait besoin d'une lisière de près d'un arpent et demi de large sur tout le parcours du terrain, savoir, un mille de long. Voici ce qu'on lisait dans le *Herald* du 10 :

AVIS SPECIAL.

" PROPRIÉTÉ DE MM. J. L. CASSIY, L. A. JETTÉ, T. ARPIN, R. LAFLAMME et al.
 " Les propriétaires ayant été notifiés qu'une lisière de ce terrain de 225 à 250 pieds de large est requise POUR L'ÉLARGISSEMENT DU CANAL LACHIEE, la public est respectueusement informé que les plans de la propriété ont été changés en conséquence, et qu'une réserve de la lisière ci-haut mentionnée sera faite à la vente sur chacun des lots faisant face au canal. Jusqu'à la date de l'expropriation, les acheteurs auront le droit de communication avec le bord du canal par telle portion réservée, déduction faite de telle réserve, lots restant d'une profondeur variant de 200 à 250 pieds.

" BENNING & BARSALOU.

C'était jeter un appât considérable à la spéculation pour trois raisons importantes :

1o. L'annonce que le gouvernement aurait besoin de 250 pieds de terrain donnait à entendre que ce serait pour des bassins. Il devait naturellement en résulter un grand trafic sur cette portion du terrain ;

2o. Comme des lots de 450 pieds de profondeur ont la moitié moins de prix que des lots de 200 pieds de profondeur, parce que le milieu de ces lots ne peut être utilisé, le fait que ces lots devaient être réduits à 200 pieds leur donnait beaucoup plus d'importance, parce qu'il n'y aurait pas de terrain perdu ;

3o. comme les vendeurs accor-

daient 10 années de délai aux acheteurs, qui n'auraient que 10 p. 100 à payer par année, et que d'un autre côté, l'on sait que lors qu'un gouvernement achète, il paie toujours comptant, la somme que le gouvernement aurait donnée pour ces 250 pieds aurait libéré les acheteurs de tout paiement pendant cinq ou six années.

III.

LES PUFFERS.

Mais dans la crainte que tous ces avantages réunis ne pussent suffire à faire monter les prix proportionnellement à leur désir de faire de l'argent, ils s'entendirent avec des amis pour mettre de fausses enchères sur les lots. Lisez l'enquête :

Voici ce que dit M. Barsalou, l'encanteur :

Je n'ai pas enchéri moi-même au dit encan. JE CROIS QU'IL Y AVAIT DES GENS POUR PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ ; c'est-à-dire des ENCHÉRISSEURS POUR LA FORME. *M. Crevier, je crois, était de ce x-là, ainsi que MM. Chs. E. Parisseau et Timosse. C'est M. Béique, un des demandeurs, qui m'a dit que c'étaient des enchérisseurs pour la forme.* Ces messieurs ont non-seulement enchéri, mais ils sont devenus derniers enchérisseurs et des lots leur ont été adjugés. La liste des enchérisseurs publiée dans le *Herald* au mois d'octobre dernier, est exacte quant aux noms, à la quantité de terrain acheté et aux prix payés. *M. Béique m'a dit qu'il y avait des lots qui avaient été achetés par ces messieurs pour les propriétaires.* De cette manière, les propriétaires retiraient ces lots de l'enchère publique, par l'entremise de leurs amis. Se seul contrat qui a été passé à ma connaissance, est celui de M. V. Hudson, pour \$160,000.

M. Crevier, l'un des compères, vient dire à son tour :

J'ai été demandé par M. Béique, de mettre sur les lots en question.

Je ne suis pas certain si M. Béique m'a indiqué quelques lots en particulier. *Il m'a donné des prix pour les petits lots en arrière et les grands lots sur le canal.* Je ne crois pas qu'il m'ait limité la quantité de lots sur lesquels je devais enchérir ; je